



Thinking Africa

## NOTE DE RECHERCHE

### L'UNIVERS CARCERAL A L'OUEST-CAMEROUN : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES SOCIALISANTES

**Par Guy Roger VOUFO**  
Email : [guyrogervoufo@gmail.com](mailto:guyrogervoufo@gmail.com)

*Docteur en Histoire  
Enseignant-Chercheur  
Dschang-Cameroun*

*Guy Roger Voufo est Camerounais, né à Bafou Pastorale, arrondissement de Dschang, département de la Menoua (Ouest-Cameroun). Il a fait des études d'Histoire dans les universités de Yaoundé I et de Dschang ainsi qu'à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé. Titulaire d'un Doctorat PhD en Histoire Politique, il est membre de la Société Camerounaise d'Histoire (SCH). Auteur de plusieurs articles scientifiques, il est sur le point de publier son ouvrage sur le carcéral postcolonial au Cameroun. Ses recherches portent sur l'histoire politique du Cameroun, les politiques d'enfermement et en particulier le carcéral colonial et postcolonial*

## RESUME

La privation de la liberté, qui se traduit par un retrait momentané du délinquant de la société, est un moment qui devrait aider l'incarcéré à opérer une remise en question pour l'avenir. L'une des missions essentielles de l'administration pénitentiaire pendant ce séjour carcéral du délinquant est de corriger les tendances déviantes par le biais de programmes conséquents qui intègrent, entre autres, l'action sociale, les activités d'éducation, de formation professionnelle et socio-culturelles. Cet encadrement qui fait appel à de nombreux acteurs jouant divers rôles, aide les détenus à se rendre utiles par la pratique de ces activités. Il s'agit de les préparer, en leur inculquant des valeurs positives, à se prendre eux-mêmes en charge et à mener une vie normale, harmonieuse et utile en société à leur sortie de prison. En nous appuyant sur les archives des prisons et des préfectures de l'Ouest-Cameroun, les rapports et les sources orales, la présente réflexion se propose d'analyser les différentes facettes de la politique d'encadrement carcéral initiée par l'administration pénitentiaire pour favoriser une réinsertion sociale des détenus de l'Ouest-Cameroun. Elle montre que les prisons disposent d'une kyrielle d'acteurs qui s'occupe des différentes stratégies préparatoires à cette resocialisation.

## MOTS-CLES :

**Prisons, Ouest-Cameroun, stratégies, acteurs spécialisés, resocialisation.**

## INTRODUCTION

Dans toute société démocratique, les personnes qui travaillent dans les prisons réalisent un service public. Les prisons sont des lieux, comme les écoles et les hôpitaux, qui doivent être gérés par les pouvoirs publics dans le but de contribuer au bien public.<sup>1</sup> Pour mieux mener leur mission fondamentale d'amendement et de réinsertion sociale, les prisons camerounaises sont dotées non seulement de personnels d'encadrement, mais aussi spécialisés qui apportent une contribution protéiforme au processus de resocialisation des pensionnaires. Figures par ailleurs incontournables dans le dispositif pénitentiaire, ils sont "*des hommes d'un caractère et de mœurs irréprochables, lesquels prêteront serment de veiller à la garde de ceux qui leur seront remis, et de les traiter avec douceur et humanité*"<sup>2</sup> à travers un encadrement "*qui s'étend aussi bien sur la vie du détenu après la prison, d'où la nécessité et l'urgence de l'instauration d'une véritable politique et d'un véritable mécanisme de réinsertion sociale.*"<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Andrew Coyle, *Gérer les prisons dans le souci du respect des droits de l'homme*, Londres, Centre International d'études pénitentiaires, 2002, p.13.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.150

<sup>3</sup> *Ibid.*,

L'objectif de cette communication est de montrer qu'une série de personnels spécialisés participent à l'encadrement des détenus par la matérialisation de nombreuses activités devant préparer leur retour en société. Quelle est la politique d'encadrement carcéral mis en place par les pouvoirs publics camerounais pour favoriser l'insertion postpénale des détenus de l'Ouest-Cameroun ? En nous basant sur les archives des prisons et des préfectures, des productions documentaires et l'exploitation judiciaire de la tradition orale, la réponse à cette question se fera tout d'abord au travers du cadre juridique du carcéral postcolonial à l'Ouest-Cameroun, ensuite l'analyse de la place des acteurs clés de la réinsertion en prison et enfin une endoscopie des stratégies préparatoires à la réintégration sociale.

## I. LE CARCERAL POSTCOLONIAL A L'OUEST-CAMEROUN : UN CONSTRUIT JURIDIQUE VIOLE

Les politiques pénales et pénitentiaires du moment postcolonial au Cameroun d'essence différente "instituèrent les prisons et préconisèrent des politiques pénitentiaires antinomiques." <sup>4</sup> En effet, les prisons camerounaises restèrent administrer

---

<sup>4</sup> Régine Ngono Bounougou, "La réforme du système pénitentiaire camerounais : Entre héritage colonial et traditions culturelles", Thèse de Doctorat Nouveau Régime préparée au sein du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique (CERDHAP) dans l'École Doctorale de Sciences Juridiques, Université de Grenoble, 26 juin 2012, p.16

conformément à l'arrêté du 08 Juillet 1933<sup>5</sup> pour le Cameroun Oriental et par l'arrêté du 30 mai 1916 sous l'appellation "*The Prisons Regulations*"<sup>6</sup> pour le Cameroun Occidental d'expression anglo-saxonne jusqu'en 1973, année de l'uniformisation et de l'harmonisation de l'institution carcérale par le décret N°73/774 du 11 décembre 1973<sup>7</sup>. En 1992, le décret N°92-052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun <sup>8</sup>, abrogea les dispositions du précédent texte et apporta plus d'éclairage et de visibilité sur les missions de l'administration pénitentiaire Camerounaise. En dehors des divers textes relatifs aux prisons et aux détenus, plusieurs autres textes concernant le personnel de l'administration pénitentiaire virent le jour. <sup>9</sup> Malheureusement, le cadre juridique relatif au fonctionnement, à la gestion, à l'administration et à la qualification du personnel n'est pas toujours en adéquation

---

<sup>5</sup>ANY 1AC74, Prison, réglementation, 1933.

<sup>6</sup>Laws of Nigeria and Lagos, vol. IX, pp.1857-1915. Par cet arrêté, les Britanniques placent certains centres pénitenciers sous la surveillance des autorités coutumières appelées *les "Natives Authority prisons"*, grâce au principe d'indirect rule.

<sup>7</sup> Ce texte constitue la première réforme pénitentiaire au Cameroun post indépendant.

<sup>8</sup> Dix-neuf ans après le premier texte relatif aux prisons, celui de 1992 marque l'avènement de la deuxième réforme.

<sup>9</sup> Il s'agit des textes suivants: Décret N° 74/250 du 03 avril 1974, décret N° 92/054 du 27 mars 1992 et du décret N° 2010/365 du 29 novembre 2010.

avec les infrastructures qui ont été laissées en l'état malgré quelques ajustements.<sup>10</sup>

Au niveau du parc pénitentiaire, l'Ouest-Cameroun est dotée de neuf prisons<sup>11</sup> ne répondant plus aux attentes de l'ère postcoloniale<sup>12</sup> à cause de la surpopulation carcérale qui est "une source supplémentaire de stress."<sup>13</sup> La plupart de ces prisons se trouvent de nos jours en plein centre-ville<sup>14</sup> et connaissent une surpopulation à cause du taux élevé de criminalité. En nous référant aux données statistiques carcérales dans les prisons au 31 décembre 2009, l'Ouest-Cameroun compte 2460 détenus hommes, femmes et mineurs soit 1705 prévenus et 855 condamnés<sup>15</sup> pour une capacité d'accueil de 2270 places.<sup>16</sup> A l'observation, il y'a une hyperinflation carcérale et les personnes en détention préventive constituent la catégorie la plus dense de la population carcérale. Les

infractions les plus courantes sont les vols aggravés en coaction, l'abus de confiance, l'escroquerie, le détournement des biens publics, la contrefaçon, le faux et usage de faux, le braquage, la coupure des routes, la détention illégale d'armes à feu et de guerre, les assassinats, les meurtres et les coups mortels ainsi que la délinquance sexuelle.<sup>17</sup> La resocialisation qui est primordiale dans cet espace est considérée par Régine Ngonou Bounougou comme "le parent pauvre du système pénitentiaire camerounais"<sup>18</sup>, mais il est instructif de rappeler que la prison "est le produit d'une action publique où se rencontre une pluralité d'acteurs."<sup>19</sup>

## II. LA RESOCIALISATION COMME BUT ULTIME : ACTEURS ET CONTRAINTES.

### A. Les responsables des affaires sociales

Selon les dispositions de l'article 64 du décret de 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun, il est institué dans les établissements pénitentiaires une assistance sociale aux détenus dont la tutelle est assurée par les services du Ministère des affaires sociales.<sup>20</sup> Son rôle principal est de

---

<sup>10</sup> De nombreuses prisons ont été créées dans le but de décongestionner certains centres connus pour leur inflation carcérale. C'est le cas de la prison principale de Bandjoun dans le département du Koung-khi créée par arrêté ministériel N° 288/A/Minjustice du 10 Octobre 2012 n'est pas encore opérationnelle.

<sup>11</sup> Une prison centrale (Bafoussam), six prisons principales (Bafang, Bangangte, Dschang, Foumban, Mantoum, Mbouda) et deux secondaires à savoir Foubot et Bazou.

<sup>12</sup> Construites pour d'autres usages et souvent transformées, leur capacité d'accueil actuel est largement dépassée.

<sup>13</sup> Carole Galindo, "De la violence carcérale : Sources, perceptions et modes d'expression", Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Metz, 2002, p.207

<sup>14</sup> C'est le résultat de la démographie galopante et la poussée urbaine.

<sup>15</sup> Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2009, p.177

<sup>16</sup> *Ibid.*,

---

<sup>17</sup> Compilation des données recueillies dans les rapports d'activités des prisons concernées.

<sup>18</sup> Ngonou Bounougou, *Op.cit.*, p.205

<sup>19</sup> Marie Morelle, *Yaoundé Carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS éditions, 2019, p.53

<sup>20</sup> Article 64 du décret N° 92-052 du 27 mars 1992.

contribuer au relèvement moral des détenus et de les préparer efficacement à la réinsertion dans la société après libération.<sup>21</sup> Ces assistants sociaux devaient en outre respecter le règlement intérieur des prisons et avaient l'obligation du compte rendu aux ministères de tutelle.<sup>22</sup> La mission fondamentale des postes sociaux auprès des prisons est *"d'aider les détenus à se réhabiliter et à s'amender par le biais d'une action de soutien psycho-social et une aide à la reconversion pour susciter en eux la volonté de se resocialiser."*<sup>23</sup>

Démembrements du Ministère des Affaires Sociales dans les prisons camerounaises, les attributions du poste social sont déterminées par l'instruction ministérielle N° 00720/MINASCOF/SG/du 01 avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisons. Les activités y afférentes sont technico- administratives et s'orientent sur tous les détenus avec une attention spéciale accordée aux mineurs. Le relèvement moral dont il s'agit consiste pour l'assistant social à rendre visite au détenu, lui prodiguer des conseils et assurer le contact

---

<sup>21</sup> *Ibid.*,

<sup>22</sup> Ce sont le Ministère de l'Administration Territoriale et le Ministère des Affaires Sociales. Toutefois, au terme du décret N° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, ces compétences sont transférées au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux

<sup>23</sup> Archives Prison Principale Dschang, Instruction ministérielle N° 00720/MINASCOF/SG/du 01 avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisons, p. 2.

entre sa famille et lui. Cette mission délicate, selon Jacques Oberlin Mbock, consiste *"à visiter le détenu après son incarcération afin de s'informer de sa situation matérielle et morale ainsi que celle de sa famille. Apporter son aide au détenu en le visitant et le suivant de ses conseils."*<sup>24</sup> Ces sages paroles butent plutôt sur la crise du personnel et une insuffisance chronique des moyens. Toute chose ne pouvant pas véritablement permettre au service de jouer son rôle auprès des détenus.<sup>25</sup> A cela s'ajoute le fait que *"Les travailleurs sociaux se plaignent par ailleurs du manque d'intérêt que les autorités de l'administration pénitentiaire attachent à leur mission."*<sup>26</sup> Le personnel de la jeunesse et d'animation participe aussi à l'animation du quotidien carcéral de l'Ouest-Cameroun.

## **B. Les responsables de la jeunesse et d'animation**

Formés pour la plupart dans les différents centres nationaux de jeunesse du territoire, les responsables de la jeunesse et d'animation envoyés dans les prisons camerounaises *"assurent au profit des détenus la pratique du sport d'une part, et d'autre part garantissent la préservation des*

---

<sup>24</sup> Mbock, Jacques Oberlin ; "La prison camerounaise, étude critique de la réforme pénitentiaire de 1973 et de son application", Thèse de Doctorat de troisième cycle en Droit Privé, Université de Yaoundé, 1987. P.218

<sup>25</sup> Ngonou Bounoungou, *Op.cit*, p.207

<sup>26</sup> *Ibid*;

*droits à l'éducation et à la culture.*"<sup>27</sup> Leurs principales attributions sont déterminées par les dispositions des articles 61<sup>28</sup> et 62<sup>29</sup> de la réforme pénitentiaire de 1992. Le service de la jeunesse et d'animation ne fonctionne pas toujours rationnellement, car " pour de nombreuses prisons, le véritable souci reste l'indisponibilité du personnel et l'absence quasi permanente de financements. Ces manquements sont identiques à toutes les prisons de la région."<sup>30</sup> Malgré les difficultés inhérentes à toute gestion des univers clos, l'objectif primordial reste et demeure la réinsertion sociale, gage de toute prévention de la récidive.

Hormis ces personnels importants, il est impératif de noter que l'inarcération n'est plus un credo, car elle ne restaure pas suffisamment le délinquant. C'est pourquoi la quête de la paix sociale voudrait que la victime; l'infracteur et d'autres acteurs ayant subi les conséquences d'une infraction participent activement à la résolution des problèmes qui en découlent. Cette théorie qui met en avant la réparation du préjudice<sup>31</sup> vise aussi à " donner une vie normale aux contrevenants et aux victimes tout en permettant à la communauté de construire

---

<sup>27</sup> Rapport du séminaire national des responsables des établissements pénitentiaires, Palais des Congrès, Yaoundé, 20, 21 et 22 octobre 2003, p.55.

<sup>28</sup> Il insiste sur la pratique des exercices physiques, récréatives et culturelles avec un emploi de temps bien établi.

<sup>29</sup> Il se fonde sur l'organisation des cours pour mineurs et adultes ainsi que la mise à la disposition des détenus des livres et ouvrages nécessaires au développement de leurs connaissances.

<sup>30</sup> Pierre Nhuiepiko, entretien du 15 mai 2014 à Foubot.

<sup>31</sup> Ngo Cécile, "Cameroun: Réforme du système pénitentiaire : les solutions de la justice réparatrice", [camerouninfos.over.blog.com](http://camerouninfos.over.blog.com), consulté le 2 septembre 2020.

une vie meilleure pour tous."<sup>32</sup> Il s'agit donc d'institutionnaliser des moyens pacifiques à la réparation des torts<sup>33</sup> tout en assurant la resocialisation du criminel.

### III. LES STRATEGIES D'INSERTION POST-PENALE : POLITIQUES, SECTEURS ET ACTEURS

#### A. L'action sociale

Elle se réfère à toute forme de liens internes ou externes à la prison et devant permettre aux détenus de ne pas se sentir déconnecter de la société fermée et celle ouverte. Dans ce cadre, des actions entreprises par les pouvoirs publics sont des visites, la communication et l'écoute des détenus. A l'exception de la prison de Fouban où les communications avaient lieu uniquement les mercredis, les samedis et les jours fériés, les autres prisons ont eu à maintenir la fréquence des visites et communications tous les jours. Pour Patrick Vuwesi Atemku, toutes ces mesures "*permettent au détenu de se sentir assistés et ainsi de mieux supporter l'impact de l'emprisonnement.*"<sup>34</sup> En outre, dans toutes les prisons de l'Ouest-Cameroun, nous avons remarqué un espace aménagé depuis de longues dates et réservé aux visites et communications. De toutes ces visites, celles des autorités religieuses prennent le dessus sur tous les autres types de visites effectués

---

<sup>32</sup> Ibid ;

<sup>33</sup> Encore connue sous le nom de justice réparatrice.

<sup>34</sup> Patrick Vuwesi Atemku, entretien du 15 mai 2015 à Foubot.

par des associations et communautés.<sup>35</sup> Cette situation s'explique par le fait que de nombreux détenus se réfugient derrière Dieu pour expier leurs fautes et espérer le salut.

L'écoute quant à elle redynamise le sens des rapports humains dans les prisons de l'Ouest-Cameroun et crée par la même occasion une atmosphère de confiance et de collaboration mutuelles entre les différents acteurs de la chaîne pénitentiaire. Elle est importante, car selon le régisseur de la Prison Centrale de Bafoussam, *"elle permet aux détenus de vivre leur séjour en prison au-delà des sentiments de rejet et d'aversion."*<sup>36</sup> La réinsertion sociale réussie passe aussi par la prise en compte des activités d'éducation et de formation professionnelle.

### **B. Les activités d'éducation et de formation professionnelle**

Elles visent deux objectifs en milieu carcéral : Permettre aux détenus d'acquérir des connaissances livresques et des pratiques nécessaires afin de s'armer contre le risque de la rechute et produire un pécule à même de leur ouvrir les perspectives d'un avenir meilleur, gage de réinsertion sociale. Selon Jill Narcisse Atodji Biwole, *"les activités d'éducation en milieu carcéral sont celles qui peuvent concourir à un changement d'attitude et à une reconversion du détenu,*

---

<sup>35</sup> Observations récurrentes.

<sup>36</sup> Archives Prison Centrale de Bafoussam, Rapport d'activités du premier semestre 2006, p.10.

*ou celles qui peuvent améliorer son niveau d'instruction".* <sup>37</sup> Cette instruction dans ces prisons est *"obligatoire pour les mineurs et volontaire pour les adultes"*. <sup>38</sup> Elle est *"obligatoire pour les mineurs par ce que tout enfant a droit à l'éducation et compte tenu de leur immaturité et surtout la peur de les voir tomber sur des bandits de grand chemin en détention qui vont les enseigner leurs prouesses criminelles, la prison leur donne des outils nécessaires pour faire le discernement. Elle est par contre volontaire pour les adultes par ce qu'ils ont déjà l'âge pénal et ont par ailleurs eu tout le temps pour parfaire leur éducation avant leur entrée en prison. Ils sont là par ce qu'ils ont opéré un choix car dotés de la capacité de discernement nécessaire."* <sup>39</sup> Ainsi,

l'instruction comme mécanisme de réinsertion est obligatoire pour les mineurs à cause de leur faible niveau d'éducation et de l'impérieuse nécessité de respecter le principe de l'éducation pour tout enfant. A contrario, les adultes à cause de leurs capacités et des compétences peuvent choisir d'y participer ou non. Cette instruction s'orienta en majorité sur les cours d'alphabétisation Niveau I, II, III, IV et s'intensifia avec l'important don de matériel

---

<sup>37</sup> Jill Narcisse Atodji Biwole; " L'impact de l'animation dans l'épanouissement des détenus : Le cas de la Prison Centrale de Yaoundé", Mémoire de fin de stage des élèves intendants des prisons, ENAP, Buéa, 2010, p.22

<sup>38</sup> *Ibid.*,

<sup>39</sup> Patrick Vuwesi Atemku., entretien du 15 mai 2015 à Foubot.

didactique offert par la coopération Cameroun-Union Européenne par l'entremise du PACDET II<sup>40</sup> en 2010.<sup>41</sup> La formation professionnelle dote le détenu " *des capacités et des compétences techniques lui permettant de pouvoir exercer une activité génératrice de profits ou rémunératrices une fois de retour dans la société*".<sup>42</sup> Les archives de la Prison Centrale de Bafoussam et celles de la Prison Secondaire de Bazou font état de deux projets relatifs à la formation professionnelle: Le projet PNUD/PGU<sup>43</sup> pour la première et le projet IADM<sup>44</sup> pour la seconde.

Pour le projet PNUD/PGU à la prison centrale de Bafoussam, il faut dire qu'en date du 25 août 2005, une mission de prospection comprenant le directeur de l'Administration Pénitentiaire camerounaise et des experts PNUD<sup>45</sup> fut effectuée à la Prison Centrale de Bafoussam dans le but d'identifier des activités de formation susceptibles d'être appuyées par cet organisme onusien.<sup>46</sup> A l'issue de cette mission, il avait été retenu que dans le volet prévention de la délinquance du projet "*Villes*

<sup>40</sup> Programme d'amélioration des conditions de détention et du respect des droits de l'homme, phase II.

<sup>41</sup> Archives Prison Centrale Bafoussam, Rapport d'activités du premier trimestre 2010, p.12

<sup>42</sup> Atodji Biwole, Op.cit. , p.20.

<sup>43</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement /Programme de Gouvernance Urbaine

<sup>44</sup> Initiative d'allègement de la dette multilatérale

<sup>45</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement

<sup>46</sup> Archives Prison Centrale Bafoussam, Rapport de mise en œuvre de la phase pilote du volet réinsertion sociale du PGU à la Prison Centrale de Bafoussam, p.2.

*plus sûres*" du PGU<sup>47</sup>, l'électronique et la couture, animés audit pénitencier par les partenaires que sont le CEPAB<sup>48</sup> et le GIC RVS<sup>49</sup> devaient recevoir un appui visant à renforcer le potentiel de formation et de production des ateliers.<sup>50</sup> Lancée finalement en février 2006, l'initiative de formation s'orienta vers les mineurs, les adultes et les femmes. Les mineurs étaient formés pour la plupart en mécanique, menuiserie et électronique. Les adultes hommes formés en électronique et en couture par les ONG suscitées que sont le CEPAB et le GIC RVS tandis que les femmes s'exerçaient à la couture et à la broderie. Le tableau ci-dessous illustre à suffisance la situation dans les différents ateliers en date du 30 novembre 2006.

**Tableau 1: Formation à la Prison Centrale de Bafoussam en 2006.**

Activités	Effectifs	Détenus formés		Détenus en formation	
		Libérés	Détenus	Prévenus	Condamnés
Couture hommes	24	10	06	00	08
Couture femmes	20	07	03	04	06
Electronique	32	09	05	07	11
	Mineurs	Mineurs	Mineurs	Mineurs	Mineurs
	15	03	06	04	02
Total	76	26	14	11	25
% par rapport Population carcérale	07,25 %	05,92%	01,33%	01,05%	02,38%

<sup>47</sup> Programme de Gouvernance Urbaine

<sup>48</sup> Centre de promotion des Artisans de Bafoussam

<sup>49</sup> Réinsertion des Volontaires dans la Société

<sup>50</sup> *Ibid;*

**source** : Archives prison centrale Bafoussam, Rapport de mise en œuvre de la phase pilote du volet réinsertion sociale du PGU à la Prison Centrale de Bafoussam, 2006, p.7 et le rapport d'activités du premier semestre de la Prison Centrale de Bafoussam, 2006, p.12.

Il ressort du tableau précédent que pour une population carcérale de **1047** au mois de juin, 76 détenus soit 07.25 % ont bénéficié des formations du programme dont 26, dûment formés soit 05.92% furent libérés afin de mettre en valeur les aptitudes acquises en prison. Ce qui augure d'une réinsertion sociale réussie à moins que les démons de la récidive ne viennent saper tous les efforts entrepris en prison. Par Ailleurs, 14 détenus soit 01.33% étaient déjà fondamentalement formés bien qu'étant encore en détention. Un coup d'œil sur les catégories pénales montre que 11 prévenus, soit 01.05% étaient encore en cours de formation contre 25 condamnés représentant 02.38% de la population carcérale. Cette proportion des apprenants est globalement faible au regard de la population carcérale, mais le choix des détenus à former peut se justifier puisque tous les pensionnaires ne pouvaient pas subir la formation compte tenu du fait que "*l'expérience pénitentiaire et la pratique quotidienne à la Prison Centrale de Bafoussam enseignent que les grands criminels répugnent à suivre quelque programme de formation.*"<sup>51</sup> La formation était ainsi acceptée et voulue par de

---

<sup>51</sup> Archives Prison centrale Bafoussam, Rapport de mise en œuvre de la phase pilote du volet réinsertion sociale du PGU à la Prison Centrale de Bafoussam, p.6.

nombreux condamnés et prévenus au profil comportemental jugé acceptable, mais elle discriminait les prévenus et les condamnés aux courtes peines.<sup>52</sup> Par ailleurs, en 2006, 15 mineurs étaient concernés par l'atelier électronique parmi lesquels 03 furent libérés, 06 encore détenus, 04 prévenus et 02 condamnés.<sup>53</sup> Malheureusement, les formations connurent quelques difficultés du fait de la libération entre temps de certains formateurs-encadreurs qui étaient de détenus, de l'affectation du superviseur de projet qui était un intendant de prison, mais surtout "*de la longue saison de pluie qui, en rendant impraticable du fait de la boue et du ciel ouvert la cour intérieure où était pratiquée la formation, a rendu impossible la sortie du matériel d'apprentissage.*"<sup>54</sup> Toutefois, l'initiative a continué si bien qu'au premier trimestre 2010, les mineurs devinrent la seule catégorie pénale à bénéficier des formations professionnelles.<sup>55</sup> Dans les autres prisons, de nombreux pensionnaires étaient très actifs dans les domaines de la bijouterie, de la vannerie et de la cordonnerie et écoulaient sur les marchés locaux leur production.<sup>56</sup> Mais il convient de noter qu'à

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.10

<sup>53</sup> *Ibid.*,

<sup>54</sup> Archives Prison centrale Bafoussam, Rapport de mise en œuvre de la phase pilote du volet réinsertion sociale du PGU à la Prison centrale de Bafoussam, p.8

<sup>55</sup> Elles se déroulaient uniquement de lundi à vendredi et concernaient la menuiserie, la mécanique automobile, l'électronique et l'informatique pour un total de 113 mineurs.

<sup>56</sup> Entretiens avec Elias le 28 août 2016 à Foreké-Dschang, Gayo Emmanuel le 24 août

la Prison Principale de Dschang en 2005, le volet formation professionnelle envers les mineurs était ignoré. Le régisseur Otele Benoit Eugène le prouve à suffisance en affirmant que *"les mineurs ne bénéficient pratiquement d'aucun volet de formation et ils sont en nombre assez important ; le problème de la réinsertion s'en trouve hypothéqué dont relativement, grossissement exponentiel des effectifs de la prison."*<sup>57</sup>

Quant au projet IADM/PPTE sur l'élevage des poulets à la Prison Secondaire de Bazou, il est consécutif à l'atteinte par le Cameroun du point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des PPTE.<sup>58</sup> Avec cet allègement, le gouvernement camerounais s'engagea à redistribuer les fruits dans différents secteurs d'activités de la vie nationale dont les prisons. La Prison Secondaire de Bazou comme les autres prisons, bénéficia à hauteur de 2.085.000 francs CFA<sup>59</sup> et aussitôt le régisseur engagea l'élevage des poulets non seulement pour occuper les détenus tout en les préparant à la réinsertion sociale à leur libération, mais aussi pour accroître les recettes pénales jugées médiocres à cause de la situation en

zone rurale du pénitencier.<sup>60</sup> Cette activité commencée en juillet 2008 a permis d'initier 8 détenus à l'élevage des poulets.<sup>61</sup> Le projet a permis par la suite de rendre opérationnel près de 10 détenus libérés malgré l'irruption de la diarrhée verte qui décima 53 poulets en deux jours.<sup>62</sup> Ce projet est par ailleurs à l'origine du lancement des activités post carcérales par certains détenus donc Sime Etienne qui nous révèle que *"la prison n'est pas seulement un lieu où on vient parquer les gens ayant blessé la société, mais c'est aussi un lieu d'apprentissage et de remise en cause de son comportement"*.<sup>63</sup> Il poursuit : *"grâce à la prison, je suis devenu un bon éleveur de poulets."*<sup>64</sup> En dehors des activités d'éducation et de formation professionnelle, les détenus bénéficiaient aussi de la pratique des activités socioculturelles

## **B. Les activités socioculturelles**

Elles se poursuivent de manière permanente dans toutes les prisons avec l'appui des divers partenaires. Les activités menées se déclinent en la pratique du sport,

---

2009 à Mantoum, Djami Gilbert le 13 août 2015 à Bafang, Kouekam Emmanuel le 2 janvier 2013 à Bafoussam et Nhuiepiko Pierre le 15 mai 2015 à Foumbot.

<sup>57</sup> Archives Prison principale de Dschang, Rapport trimestriel d'activités du troisième trimestre 2005, p.9

<sup>58</sup> Pays Pauvres Très Endettés

<sup>59</sup> Archives Prison Secondaire de Bazou, Rapport des activités du quatrième trimestre 2008, p.3

---

<sup>60</sup> *Ibid.*,

<sup>61</sup> Archives Prison secondaire de Bazou, Correspondance N° 02/CR/RG/PS/BZ/2009 du 02 juillet 2009 du régisseur à Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice.

<sup>62</sup> Archives Prison secondaire de Bazou, Rapport de suivi des activités d'élevage des poulets en date du 11 juillet 2009 adressé à Monsieur le Régisseur par Madame Massa Annette, délégué de l'élevage chargé du suivi.

<sup>63</sup> Sime, Etienne, Entretien du 9 mars 2015 à Guanguyong-Bazou.

<sup>64</sup> *Ibid.*,

les activités ludiques, l'alphabétisation, la formation aux petits métiers et même la préparation à certains examens officiels.<sup>65</sup> Dans la perspective d'une réinsertion sociale réussie, l'administration pénitentiaire a mis un accent particulier sur ces activités. Afin de mesurer leur matérialisation au sein des prisons, nous avons préféré une démarche au cas par cas.

A la Prison Centrale de Bafoussam, les activités socioculturelles en 2006 étaient placées sous la coordination de l'APROCUS<sup>66</sup> créée par les autorités carcérales et gérée par les détenus eux-mêmes sous la supervision des éléments d'encadrement.<sup>67</sup> Cette structure toujours en activité est une instance de détente. Concernant le sport, les hommes pratiquaient le football par le canal du championnat dénommé *Coupe prison* tandis que les femmes organisaient des matches de handball et des séances de gymnastique régulièrement supervisées par les chargés de sport du pénitencier.<sup>68</sup> Ces activités sportives sont ainsi conformes à l'esprit des recommandations de l'ERMNUTD<sup>69</sup> qui

---

<sup>65</sup> Archives Ministère de la Justice, *Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2010*, p.119

<sup>66</sup> Association pour la promotion de la culture et du sport

<sup>67</sup> Archives Prison centrale Bafoussam, Registre de main courante, 2006 et Rapport d'activités du premier semestre 2006, p.12.

<sup>68</sup> Archives Prison Centrale Bafoussam, Registre de main courante, 2006 et Rapport d'activités du premier semestre 2006, p.12.

<sup>69</sup> Ensemble des Règles Minima des Nations Unies pour le Traitement des Détenus.

disposent dans son article 21 alinéa 1 que "chaque détenu qui n'est pas occupé à un travail en plein air doit avoir, si le temps le permet, une heure au moins par jour d'exercice physique approprié en plein air."<sup>70</sup>

Nous aurons pu évaluer le pourcentage des détenus qui pratiquent le sport pour leur épanouissement, mais l'absence des données statistiques dans les prisons n'a pas fait prospérer notre ambition. Pour la culture et les loisirs, de nombreux groupes de danses traditionnelles, de théâtre et de sketch furent constitués au sein de la prison et firent leurs preuves lors de la semaine culturelle organisée par les responsables pénitentiaires. En outre, des jeux de société furent achetés et distribués aux détenus tels le *Ludo*, le *damier*, le *Songho'o* et le *Monopoly*.<sup>71</sup>

À la prison de Dschang, la principale activité sportive était le football pratiqué sur la cour de la prison par les hommes et le handball, jeu préféré des détenues femmes. Concernant le football, les détenus furent émerveillés par la réfection de la cour principale du pénitencier en 1993 et y organisèrent des rencontres au cours desquelles le secrétaire général de la ligue sportive de la prison, sieur Jean Zeufack invita le préfet de la Menoua à honorer de sa présence la finale. La teneur de son invitation est rapportée de la manière suivante :

---

<sup>70</sup> Règle 21 de l'ERMNUTD.

<sup>71</sup> Archives Prison Centrale Bafoussam Rapport trimestriel d'activités du premier trimestre 2007, p.9

"Monsieur le préfet, La ligue sportive de la prison principale de Dschang vous prie de bien vouloir honoré (sic) de votre illustre présence la rencontre de football qu'elle organise le samedi 17.4.1993 à l'occasion de la réfection de son modeste stade. Cette rencontre qui débutera à 9 heures opposera les Blacks Stars au Kings FC." <sup>72</sup>

La réfection de la cour intérieure de la prison qui fut l'œuvre des sœurs catholiques représentées par la sœur aumônière Concetta, fut d'ailleurs appréciée à sa juste valeur par le secrétaire général de la ligue sportive de la prison. Dans son mot de bienvenue aux invités le jour de la finale du match de football, il ne manqua pas de louer les mesures préparatoires à la réinsertion sociale et des efforts constants déployés par les hommes libres pour soutenir la cause des détenus en soulignant que: " (...) *La ligue sportive, culturelle et la communauté chrétienne de la Prison principale de Dschang vous souhaitent la bienvenue parmi eux en ce jour où pour témoigner notre gratitude à l'égard des filles de la charité représentée ici par la sœur aumônière Concetta pour le précieux don qu'elles nous ont offert en réfectionnant la cour intérieure de la prison qui est notre seule pelouse et autre. (sic) Avec ce nouveau cadre qui nous rapproche en espérance davantage de la*

---

<sup>72</sup> Archives Préfecture Dschang, Invitation de sieur Zeufack Jean, secrétaire général de la ligue sportive de la Prison Principale de Dschang, adressée à Monsieur le Préfet de la Menoua, 15 avril 1993.

liberté. Ce match constitue pour nous notre expression la plus simple mais si noble pour dire merci. Merci à dieu source de tout bien, merci pour la disponibilité qu'il a donnée à chacun de vous de répondre présent à notre invitation et ce nonobstant vos multiples occupations et lourdes responsabilités. C'est un témoignage vivant qui nous prouve une fois de plus que la société ne nous oublie pas. (...)" <sup>73</sup> Ces propos témoignent de l'importance accordée aux activités socioculturelles en milieu carcéral et son impact sur l'amélioration du comportement du détenu. Au niveau de la culture et des loisirs, la présentation des sketchs et des tours de prestidigitation par un groupe de détenus sous la conduite du codétenu Fouokeng Etienne alias *Mauvais grain* ont tenu en haleine les détenus, le personnel d'encadrement et les invités de 16 heures à 20h30 minutes le 15 août 1983. <sup>74</sup>

A la prison secondaire de Foubot, les activités sportives (le football, la course dans le sac et le footing) furent pratiquées collectivement par les pensionnaires <sup>75</sup> alors que les activités culturelles étaient essentiellement orientées vers les danses

---

<sup>73</sup> Archives Préfecture Dschang, Mot de bienvenue de sieur Zeufack Jean, secrétaire général de la ligue sportive de la Prison Principale de Dschang aux invités à l'occasion du match de football organisé à la faveur de la réfection de la cour intérieure de la prison, 1993.

<sup>74</sup> Archives Préfecture de Dschang, Rapport trimestriel de la Prison allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1983, p.3.

<sup>75</sup> Archives Prison Secondaire Foubot, Rapport trimestriel de la prison allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1998, p.5.

traditionnelles exécutées pendant les grandes fêtes civiles et religieuses dont les plus importantes étaient le ramadan, la tabaski, la fête de la jeunesse et de l'unité nationale, la fête de Noël et du nouvel l'an.<sup>76</sup> La prison principale de Mantoum quant à elle dispose d'un stade de football qui permet aux détenus de se divertir. Dans l'ensemble, toutes ces activités se déroulent dans les autres prisons.

## CONCLUSION

En observation finale, en introduisant cette réflexion sur l'univers carcéral à l'Ouest-Cameroun, nous avons pu cerner le rôle et le dispositif juridique en la matière, le rôle varié des acteurs spécialisés de ce monde clos et parcourir sous la base des sources disponibles la batterie des stratégies préparatoires à un retour harmonieux des détenus dans la société. Il ressort de notre analyse qu'après son indépendance, le gouvernement camerounais a continué à se servir des textes coloniaux pour régler le fonctionnement des espaces de réclusion et ce jusqu'en 1973, date de la première révolution pénitentiaire. Ensuite les prisons ont été dotées d'une pluralité d'acteurs au rang desquels, les personnels des affaires sociales, de la jeunesse et d'animation, de la religion et de la santé publique mandatés par les ministères de tutelle pour répondre aux difficultés auxquelles font face les pensionnaires. Bien que tout ne soit pas rose, de nombreuses activités visant à couper le cordon ombilical de la délinquance ont été mises en œuvre dans le but de barrer la voie à la récidive.

---

<sup>76</sup> *Ibid.*,

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.

### I. Sources orales

1. Djami Gilbert, 70 ans, gardien des prisons, Bafang, 31.08.2015
2. Elias, 62 ans environ, ancien détenu, Foreke-Dschang, 28.08.2016
3. Gayo Emmanuel, 61ans, ex-détenu, Mantoum, 24.08.2009
4. Nhuiepiko Pierre, 52 ans, gardien des prisons, Foubot, 15.05.2014
5. Sime Etienne, 60 ans, ancien détenu, Guanguyong-Bazou, 09.03.2015
6. Vuwesi Atemku Patrick, 65 ans, ex-Régisseur, Foubot, 15.05.2014

### II. SOURCES ARCHIVISTIQUES

#### A. Archives nationales de Yaounde

- 1AC74, Prison, réglementation, 1933.
- Laws of Nigeria and Lagos, vol. IX, pp.1857-1915.

#### B. Archives de la Prison principale de Dschang

- Cahier des événements journaliers de la Prison Civile de la Menoua, 1978.
- Divers rapports trimestriels consultés de 1977 à 1995.
- Instruction ministérielle N° 00720/MINASCOF/SG/du 01 avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisons.
- Rapport d'activités de la Prison principale de Dschang, période d'octobre, novembre et décembre 2009.
- Rapport du quatrième trimestre 1983.
- Rapport mensuel, février 1978.
- Rapport trimestriel d'activités du troisième trimestre 2005.

### **C. Archives de la Préfecture de Dschang**

- Invitation de sieur Zeufack Jean, secrétaire général de la ligue sportive de la prison, adressée à monsieur le Préfet de la Menoua, 15 avril 1993.
- Mot de bienvenue de sieur Zeufack Jean, secrétaire général de la ligue sportive de la prison aux invités à l'occasion du match de football organisé à la faveur de la réfection de la cour intérieure de la prison, 1993.
- Non classées, A8.02, sécurité, prison, 1991 : Rapport périodique d'activités de la prison principale de Dschang (deuxième trimestre, 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1991).
- Procès-verbal de la visite de travail effectuée du 24 au 26 octobre 1989 par le directeur adjoint de l'administration pénitentiaire à la prison de production de Dschang.
- Rapport trimestriel de la Prison allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1983.

### **D. Archives de la Prison Centrale de Bafoussam**

- Rapport d'activités du premier semestre 2006.
- Rapport d'activités du premier trimestre 2010.
- Rapport trimestriel d'activités, premier trimestre 2007.
- Rapport du quatrième trimestre 2010.
- Rapport trimestriel couvrant la période allant d'octobre à novembre 2007.
- Registre de Main Courante 2010.
- Registre de main courante, 2006

### **E. Archives de la Prison Secondaire de Bazou**

- Correspondance N° 02/CR/RG/PS/BZ/2009 du 02 juillet 2009 du régisseur à Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice.
- Rapport de suivi des activités d'élevage des poulets en date du 11 juillet 2009 adressé à monsieur le Régisseur de la PSB par Madame Massa Annette, délégué de l'élevage chargé du suivi.

- Rapport des activités du quatrième trimestre 2008.
- Rapport mensuel de Njuwou Adamou, Gardien-chef des prisons, chef du bureau de l'action sociale, des activités culturelles et éducatives de la prison de Bazou, adressé à monsieur le régisseur de la prison en date du 05 août.
- Rapport trimestriel, janvier à mars 1999.
- Rapport trimestriel, période d'octobre à décembre 1998.

### **F. Archives Prison Principale de Bangangte**

- Registre de Main courante, garde du 02 au 03 janvier 2007.

### **G. Archives Prison Secondaire de Foumbot**

- Rapport trimestriel de la prison allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1998.

### **H. Archives du Ministère de la justice**

- Décret N° 92-052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun.
- Décret N° 2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.
- Ensemble des règles Minima des Nations Unies pour le traitement des Détenus, 1955.
- Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2009,
- Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2010.
- Rapport du séminaire national des responsables des établissements pénitentiaires, Palais des Congrès, Yaoundé, 20, 21 et 22 octobre 2003.
- Septième rapport périodique du Cameroun au titre la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 31ème Session (05-18 mai 2003) à Pretoria (Afrique du Sud).

### **III. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

- Atangana, Bruno ;" Les enjeux géostratégiques de l'initiative PPTE : Le cas

du Cameroun", Mémoire de DEA en sciences politiques, Université de Yaoundé II Soa, 2008.

-Atodji Biwole, Jill Narcisse; " L'impact de l'animation dans l'épanouissement des détenus : Le cas de la Prison Centrale de Yaoundé", Mémoire de fin de stage des élèves intendants des prisons, ENAP, Buéa, 2010.

-Coyle, Andrew ; *Gérer les prisons dans le souci du respect des droits de l'homme*, Londres, Centre International d'études pénitentiaires, 2002.

-Galindo,Carole ;"De la violence carcérale : Sources, perceptions et modes d'expression", Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Metz, 2002,

-Kamguem,Gervis Briand ;"Les mécanismes de financement de la Banque Mondiale", Master professionnel en Relations Internationales, IRIC, 2012.

-Koalang Bomotoliga, Médard ;" la réinsertion sociale des détenus : Enjeux et défis" in *Justitia*, N° 006 de janvier-juin 2011.

-Mbock, Jacques Oberlin ; "La prison camerounaise, étude critique de la réforme pénitentiaire de 1973 et de son application", Thèse de Doctorat de troisième cycle en Droit Privé, Université de Yaoundé, 1987.

-Morelle, Marie ; *Yaounde carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS éditions, 2019.

- Ngono Bounougou, Régine ;"La réforme du système pénitentiaire camerounais : Entre héritage colonial et traditions culturelles", Thèse de Doctorat Nouveau Régime préparée au sein du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique (CERDHAP) dans l'École Doctorale de Sciences Juridiques, Université de Grenoble, 26 juin 2012.

-Tatchouang, André; *Techniques et stratégies d'animation en milieu carcéral: Une nouvelle dynamique de l'emprisonnement*, Buéa, 2010

#### **IV. Page web**

-Ngo Cécile, "Cameroun: Réforme du système pénitentiaire : les solutions de la justice réparatrice", [camerouninfos.over.blog.com](http://camerouninfos.over.blog.com), consulté le 2 septembre 2020.